

Jean-Claude Guillebaud :
La tyrannie du plaisir

Péché originel ou « vigueur du sang » ?

C'est donc sur ces frontières imprécises – et périlleuses – séparant l'austère freudo-marxisme viennois des années 20 et ce vitalisme torrentiel présent dans la révolution d'Octobre, que se situent en réalité toute l'œuvre de Wilhelm Reich et sa postérité. Après sa rupture consommée avec Freud et son rejet de la psychanalyse, jugée par lui « répressive », Reich est à l'intersection troublante de deux grands courants idéologique et culturel qui ensanglanteront le siècle. Michel Foucault, sans jamais citer Reich, a souligné à plusieurs reprises l'importance capitale, dans la psychanalyse, de cette référence à la *loi* que Reich, précisément rejette. Importance, notamment, à cause de la résistance qu'opposera ainsi la psychanalyse au vitalisme fasciste.

« C'est l'honneur politique de la psychanalyse – ou du moins ce qu'il y a pu y avoir de plus cohérent en elle –

29. Raoul Vaneigem, *Le Livre des plaisirs*, Éd. Labor, 1979.

écrit Foucault, d'avoir suspecté (et ceci dès sa naissance, c'est-à-dire dès sa ligne de rupture avec la neuropsychiatrie de la dégénérescence) ce qu'il pouvait y avoir d'irréparablement proliférant dans ces mécanismes de pouvoir qui prétendaient contrôler et gérer le quotidien de la sexualité : de là l'effort freudien (par réaction sans doute à la montée du racisme qui lui était contemporain) pour donner comme principe à la sexualité la loi – la loi de l'alliance, de la consanguinité interdite, du Père-Souverain –, bref *pour convoquer autour du désir tout l'ancien ordre du pouvoir*. A cela, la psychanalyse doit d'avoir été – à quelques exceptions près et pour l'essentiel – en opposition théorique et pratique avec le fascisme³⁰. »

Wilhelm Reich récuse quant à lui toute idée de « loi » ou d'interdit en matière sexuelle, écarte même l'idée, déjà présente chez Platon, d'une régulation nécessaire de cette force du désir, de cette *energeia* tyrannique, régulation nécessaire non point parce qu'elle serait « mauvaise » en elle-même, mais tout simplement parce qu'elle est portée à l'excès. Rejetant la *loi*, Reich s'aventure jusqu'à l'orée de ces territoires qu'occupent les douteux apologistes de l'hédonisme païen et de l'espace vital. ‡

Soyons plus précis. Certes, il serait absurde d'accuser Reich de complaisances avec le nazisme. Il consacra au contraire l'un de ses livres, et non des moindres³¹, à dénoncer les liens étroits entre le fascisme hitlérien et le refoulement sexuel, dont le premier serait l'expression sadique. Il s'obstinera même à affirmer – sans vraiment convaincre – que le racisme et l'antisémitisme nazi sont

30. Michel Foucault, *Histoire de la sexualité*, t. I, *La Volonté de savoir*, op. cit.

31. Wilhelm Reich, *Psychologie de masse du fascisme*, Payot, 1972.

RÉVOLUTION DANS LA RÉVOLUTION

essentiellement la transcription de fantasmes nés de l'inhibition sexuelle. Il n'empêche que deux passages au moins de *La Révolution sexuelle*, écrits en novembre 1935, deux passages jamais commentés par ses exégètes, laissent transparaitre une fugitive empathie pour le vitalisme nazi. Faut-il considérer celle-ci comme anecdotique ?

« L'idéologie national-socialiste, écrit d'abord Reich, possède un noyau rationnel, exprimé dans le slogan de "fidélité au sang et à la terre", qui confère un élan exceptionnel au mouvement réactionnaire. La pratique national-socialiste, en revanche, ne cesse d'adhérer aux forces sociales qui contrarient le principe de l'action révolutionnaire, à savoir l'unification de la société, de la nature et de la technique. Elle ne cesse d'adhérer au principe de la société de classes, nullement éliminées par l'illusion de l'unité du peuple, ainsi qu'à la propriété privée des moyens de production, nullement éliminée par l'idée de "bien public". Le national-socialisme exprime par son idéologie, de façon mystique, ce qui constitue le noyau rationnel dans le mouvement révolutionnaire : l'idée d'une société sans classe et d'une vie en harmonie avec la nature. »

Un peu plus loin, il ajoute de façon plus nette :

« La vie végétative fit à nouveau irruption avec ce néopaganisme qu'est le national-socialisme allemand. La pulsion végétative fut mieux comprise par l'idéologie fasciste que par l'Église et arrachée au domaine du surnaturel. A cet égard, le mysticisme national-socialiste de la "vigueur du sang" et de la "fidélité à la terre" marquait un progrès par rapport à la vieille idée chrétienne d'un péché originel ; cependant il fut étouffé par une nouvelle efflorescence mystique et par une politique réactionnaire. Ici aussi, l'affirmation de la vie se tourne en négation de la vie sous la forme d'idéologies ascétiques de sacrifice de soi, d'allégeance et de devoir. Nonobstant

ceci, on ne peut préférer l'enseignement de la théorie du péché originel à celui de la "vigueur du sang" qui devra être aiguillée sur la bonne voie³². »

En d'autres termes, dans ces lignes de 1935 – mais relues et approuvées par le Wilhelm Reich de mars 1949 –, s'il a reproché par ailleurs au stalinisme son « moralisme sexuel », il ne reproche au nazisme que sa « pratique politique de classe ». Cette extraordinaire confusion dans l'ordre des valeurs est d'ailleurs moins illogique qu'on pourrait le croire. En effet, la politique répressive ultérieure du régime hitlérien à l'égard des minorités sexuelles, la haine qu'il manifestera pour la permissivité et ses éloges lyriquement natalistes de la famille aryenne ont fait oublier qu'il n'en allait pas de même à l'origine. Dans les années 20 et 30, le national-socialisme se présentait encore volontiers comme une force subversive, opposée au moralisme petit-bourgeois, soucieuse de combattre la famille au nom de la communauté de sang en quête d'espace vital, d'organiser, sous l'égide de l'État, des filiations eugéniques (les fameux *lebensborn*), etc. Au demeurant, c'est la gauche allemande qui dénonçait à l'époque l'amoralité, et notamment les complaisances homosexuelles que manifestaient certains nazis. Au point qu'à gauche on citait fréquemment une phrase attribuée (par Reich) à Gorki : « Faisons disparaître tous les homosexuels et le fascisme disparaîtra. »

Dans un témoignage étonnant, publié le 24 novembre 1934 dans la revue *Europäische Hefte* de Prague, l'écrivain Klaus Mann s'en prend justement à la gauche allemande qu'il juge haineuse et répressive à l'égard des homosexuels, au nom précisément de l'antifascisme.

« En Union soviétique, écrit-il, une législation promulguée récemment soumet l'homosexualité à de lourdes condamnations. Voilà qui surprend, et l'on se demande

32. Id., *La Révolution sexuelle*, op. cit, p. 331.

RÉVOLUTION DANS LA RÉVOLUTION

En France, le Minitel rose a dégagé à lui seul sept cents millions de francs de recettes globales en 1994, dont deux cent cinquante millions de royalties pour France-Télécom.

Pour quelques dollars de plus...

Cette industrie nouvelle exhibe, elle aussi, ses figures emblématiques, ses pionniers enrichis, *tycoons* mirobolants ou conquérants victorieux, qui ont pris place dans la grande saga *people* de la chronique économique mondiale. Ainsi le milliardaire américain Larry Flint, roi du porno, à qui Milos Forman a consacré un film (*The People vs. Larry Flint*). Cet homme, en qui le magazine *People* avait vu « la version cauchemar du rêve américain », s'est transformé en un respectable homme d'affaires du porno. Il avait gagné son premier million de dollars en publiant des photos de Jacky Onassis nue dans une île grecque. Victime d'un attentat, il vit depuis 1978 dans un fauteuil roulant, plaqué or, à Beverly Hills.

Ainsi encore cette septuagénaire allemande de soixante-seize ans, Beate Uhse, ancienne pilote de chasse de la Luftwaffe pendant la Seconde Guerre mondiale, régnant sur une entreprise de vente par correspondance – Beate Uhse International – qui vend chaque année pour quatre cents millions de francs d'articles érotiques et sexuels. « Connue par près de 98 % d'Allemands, Beate Uhse est un modèle du miracle économique d'après guerre. Plus d'un million de clients supplémentaires conquis à la chute du Mur, une cinquantaine de magasins en franchise sont répartis en Allemagne, auxquels s'ajoutent des filiales de vente par correspondance en Grande-Bretagne, Suisse, Autriche et Slovénie¹⁷. »

17. *Le Point*, 11 mai 1996.

Chaque pays ou presque possède ses propres champions de l'industrie du sexe, notamment les anciens pays communistes d'Europe centrale (Hongrie surtout) et de l'ex-URSS, qui ont occupé ces créneaux avec une brutalité et un cynisme sans précédent. Un peu partout à l'Est, cette industrie, tout comme la drogue et les trafics d'armes, fait la fortune des mafias qui prolifèrent sur la ruine des États. Il est vrai qu'à l'Est, et depuis près de dix années, l'actualité ramène sans cesse sur le devant de la scène médiatique le même spectacle. Celui des anciennes sociétés communistes puritaines, faméliques et fliquées, qui se retrouvent saisies par la liberté mais aussi par la précarité, la pornographie et la prostitution sur une grande échelle. Images emblématiques s'il en est : ces Polonaises, Tchèques, Hongroises ou Russes transformées en bétail humain pour les bordels d'Istanbul, d'Arabie ou d'Europe ; ces anciens militants des Komsomols (Jeunesses communistes) jetés sur le trottoir ; ces jeunes filles d'Ukraine ou de Lituanie tourneboulées par l'argent facile et traquées par les rabatteurs venus de l'Ouest.

Tel est le revers d'une nouvelle permissivité, affranchie des pudibonderies totalitaires mais déjà gouvernée par l'argent. Et plus cruellement que prévu ! Dans le même temps, la progression des inégalités et de la pauvreté, à l'Est, apparaît comme sans précédent dans l'Histoire¹⁸. Elle s'accompagne d'un recul de l'espérance de vie des plus pauvres, d'une élévation de la mortalité infantile, etc. Les anciens pays communistes offrent ainsi un cas limite de « révolution sexuelle » accomplie selon un rythme accéléré, pour ne pas dire délirant. Cet aspect caricatural des choses nous renvoie à nos propres déconvenues. Et encore, une telle instrumentalisation mercan-

18. C'est ce que soulignait explicitement, en juin 1997, le rapport du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).

tile des nouvelles libertés sexuelles n'est-elle pas, chez nous, le plus troublant de l'affaire.

La *récupération du discours permissif* lui-même par le commerce l'est davantage, car elle touche au sens et entraîne une *compromission* de la parole. Du sex-shop au catalogue de vente par correspondance, de la sous-culture du porno-vidéo à celle d'Internet ou du Minitel rose, nul ne propose ses services ni ses produits sans les accompagner d'un prêche « libéré » qui emprunte sa thématique publicitaire à la vulgate révolutionnaire d'avant-hier. Le merchandising du sexe répand quotidiennement une version racoleuse, cauteleuse pour ne pas dire crapuleuse, des professions de foi des années 70. Il les parodie avec un efficace savoir-faire publicitaire. Il ne sera pas le moins habile à mettre en forme une dénonciation de « l'ordre moral » ; il ne manquera jamais une occasion de célébrer publiquement cette fois, à coup de jingles démagogiques, la noble souveraineté du plaisir. De plus en plus souvent, c'est l'argent qui convoquera et manipulera les manifestations et contestations permissives, relayées par les médias.

Ainsi, fermer un Éros Center, démanteler un réseau géré par un caïd, interdire un commerce pornographique ou rafler quelques cassettes vidéo sera dénoncé avec emphase comme un ralliement au puritanisme. Les plus naïfs se laisseront abuser par ce tapage publicitaire travesti en protestation progressiste. On n'évoquera même pas, ici, l'hypothèse – avérée dans certains cas – de la corruption pure et simple d'une tribune médiatique par de l'argent lié à ces commerces.

Là se révèle la véritable obscénité contemporaine. Elle consiste non pas en la provocation délibérée par le biais d'un « spectacle » érotique, mais en l'appropriation d'une révolte, d'une utopie et d'un langage par les tenants du profit, résolument indifférents, quant à eux, à ce qui n'est ni

exploitable ni quantifiable. Vive le sexe, à condition qu'il soit taxable ! « La bourgeoisie, écrit Vaneigem, dévoile le seul péché qui soit [...] à ses yeux inexpiable : celui de ne pas payer. La jouissance sans contrepartie est le crime économique absolu¹⁹. » Cette confiscation du discours amoureux par les hommes d'argent aboutit à un tête-à-queue ontologique dont on ne dénoncera jamais assez l'extravagance. Elle rabat pathétiquement une révolte sur son point d'origine. Elle prend au pied de la lettre une « demande » pour lui servir une « offre ». Obscénité et crime parfait de détournement d'utopie ! Lorsque Marx s'en prenait aux mensonges du moralisme bourgeois, c'était avec le projet de libérer l'amour et non de le condamner à un nouveau dévoilement. « Si le mariage fondé sur l'amour est seul moral, notait-il, seul l'est aussi celui où l'amour persiste. » De même, en écrivant « Jouissez sans entraves » ou « Prenez vos désirs pour des réalités » sur les murs du quartier latin, les étudiants de Mai 68 ne se doutaient pas qu'ils inventaient, par anticipation, un slogan publicitaire pour le porno business. C'est pourtant très exactement ce qui s'est passé. La publicité pour la Ford Fiesta proclame : « Exitez tout tout de suite. »

Partis en guerre contre l'argent, voilà qu'on se retrouve à servir ses intérêts. Le voyage était tentant mais son terme incline à la mélancolie...

Touche pas à mon marché !

Avec ces quelques rappels, on demeure malgré tout dans l'anecdote. C'est à une autre profondeur que ce grand détournement produit ses plus durables effets. La préva-

¹⁹ Raoul Vaneigem, *Le Livre des plaisirs*, op. cit.

toutes les analyses que l'historien américain John Boswell a consacrées au Moyen Age chrétien. Militant *gay*, il reconnaît lui-même que sa démarche est engagée. Son objectif est de réhabiliter l'homosexualité, y compris aux yeux des croyants, en montrant qu'elle était à l'époque mieux tolérée par l'Église qu'on ne l'imagine, voire acceptée. D'où l'enthousiasme avec lequel il monte et épingle tel ou tel exemple. Certaines de ses observations sont malgré tout difficilement réfutables.

Quand l'homosexualité fut légalement réprimée, en 533, par l'empereur Justinien, ce ne fut nullement à la demande de l'Église. « Aucun texte, écrit-il, ne nous indique que des dignitaires ecclésiastiques aient suggéré ou appuyé la mesure impériale visant les homosexuels. Au contraire, les seules personnes nommément citées comme ayant fait l'objet de sanctions pour actes homosexuels sont des évêques éminents¹⁴. » De même, en 650 le souverain des Wisigoths d'Espagne adopta une législation théoriquement très sévère à l'égard des homosexuels, puisqu'elle prévoyait la castration des coupables. Mais, note Boswell, il s'agit d'une loi purement civile. L'Église n'a pas pris part à son adoption.

« [Aux XI^e et XII^e siècles] l'Église refusa catégoriquement et à maintes reprises, ajoute Boswell, d'imposer des sanctions pour homosexualité ou même d'appliquer les sanctions existantes et la majorité du clergé refusa simplement de prêter l'oreille aux rares plaintes émanant de chrétiens antihomosexuels¹⁵. » L'homosexualité n'est pas ignorée mais elle est traitée comme une faute mineure.

Les actes homosexuels devinrent effectivement punissables dans les recueils juridiques à partir du XIII^e siècle.

14. John Boswell, *Christianisme, tolérance sociale et homosexualité*, *op. cit.*

15. *Ibid.*

Mais il y a loin des textes à la réalité. On possède fort peu de renseignements sur l'application effective de ces mesures. Tout laisse à penser, estime Boswell, qu'elle fut rarissime. « Les sources publiées nous font connaître un nombre infime d'exemples d'application de la peine capitale pour le seul crime de "sodomie"¹⁶. »

Mariage, liberté et plaisir féminin

C'est au XII^e siècle, après la réforme grégorienne, que l'Église parvient à imposer sa conception du mariage devenu un sacrement et déclaré indissoluble. Vers 1150, Pierre Lombard inscrit définitivement le mariage au nombre des sept sacrements. L'esprit moderne retient volontiers le caractère contraignant de cette réforme. En réalité, ce n'est pas ainsi qu'elle est vécue à l'époque. Au regard des traditions païennes encore en vigueur, il s'agit plutôt d'une spectaculaire conquête de l'individualisme.

Cette conception correspond à la volonté de faire prévaloir, à propos du mariage, le *consensus facit nuptias* hérité du droit romain. C'est Hugues de Saint-Victor (mort en 1141) qui donnera le premier grand exposé théologique du mariage interprété comme « le consentement spontané et légitime par lequel l'homme et la femme se constituent débiteurs l'un de l'autre ». Pierre Lombard de son côté évoque la double conjonction des époux « selon le consentement des âmes et le mélange des corps ».

L'Église s'oppose ainsi directement à une pratique sociale en vigueur, celle du mariage arrangé. Dans la société de l'époque, il n'est pas question pour un homme ou une femme de choisir son conjoint. Chez les nobles

16. *Ibid.*

comme chez les paysans, et depuis des temps immémoriaux, ce sont les parents qui décident. En privilégiant le consentement individuel, l'Église fait œuvre subversive. « Le consentement qu'elle valide n'est plus, en principe, celui de deux familles mais de deux personnes ; c'est une nouveauté radicale et dangereuse pour l'ordre social. Le mariage chrétien s'oppose à la conception traditionnelle [et païenne] de la famille¹⁷. »

L'engagement résolu du christianisme du côté de l'individu contre le holisme social aboutira parfois à des conflits ouverts avec le pouvoir temporel. La royauté cherchera à plusieurs reprises à défendre les droits de la famille contre cette liberté du consentement personnel. « Il y a eu en France, écrit Jean-Louis Flandrin, du XVI^e au XVIII^e siècle, une forte tension entre la doctrine de l'Église et celle de l'État. Celui-ci a constamment cherché à renforcer le pouvoir parental au détriment de la liberté des enfants et de la sacralité du lien conjugal, en tournant les lois de l'Église tout en affectant à leur égard le plus profond respect. [...] La plus célèbre des lois qui ont ainsi renforcé l'autorité paternelle est l'édit d'Henri II de 1566 sur le mariage des enfants de famille¹⁸. »

Il faut se souvenir également que cette sacralisation du mariage donne à l'Église les moyens de sanctionner certaines pratiques royales, comme la répudiation ou l'adultère imposé, dont les épouses étaient victimes. « En acceptant la mainmise de l'Église sur le couple et la famille, les rois avaient aussi accepté que soient exhumés et régentés leurs propres secrets d'alcôve¹⁹. » D'où les innombrables

17. Michel Sot, « La genèse du mariage chrétien », in *Amour et Sexualité en Occident*, op. cit.

18. Jean-Louis Flandrin, *Les Amours paysannes (XVI^e-XIX^e siècles)*, op. cit.

19. Christiane Olivier, *Les Fils d'Oreste ou la question du père*, Flammarion, 1994.

querelles qui vont désormais opposer les papes catholiques et les souverains français sur des questions d'adultère : Philippe I^{er} et Urbain II en 1094, Philippe Auguste et Innocent III en 1200, Philippe le Bel et Boniface VIII en 1595, Louis XIV et Clément X, etc.

La conception chrétienne du mariage apparaît comme d'autant plus subversive qu'elle se révèle, au sujet de certaines questions comme l'adultère, *moins misogyne que le droit romain ou les coutumes germaniques*. L'Église traite en effet les époux sur un pied d'égalité, et juge l'adultère du mari aussi répréhensible que celui de la femme. « Dans l'optique laïque au contraire (et donc dans la législation civile), c'est l'infidélité de la femme mariée qui seule compte : elle est jugée comme une menace contre l'équilibre de la famille, par l'intrusion possible d'enfants étrangers au sang de l'époux. Cette conception était celle du droit romain, qui ne réprimait généralement que l'adultère de la femme, et du droit germanique selon lequel le mari infidèle n'encourait aucune peine, sauf la perte de quelques avantages pécuniaires ²⁰. »

Contemporains des troubadours et de l'amour courtois, certains théologiens se montrent plus indulgents encore à l'égard de l'amour, tout en défendant le « bien des familles et de la collectivité ». Le cas le plus célèbre est celui de Pierre Lombard, déjà cité, dont les *Sentences* seront commentées par les étudiants jusqu'au XVI^e siècle.

Mais c'est surtout au sujet du plaisir féminin, de l'orgasme, que la réalité du christianisme médiéval est aux antipodes de ce que sera, au XIX^e siècle, la pudibonderie bourgeoise et cléricale. La théologie chrétienne se trouve en effet dans la position de défendre bec et ongles le « droit au plaisir » de la femme mariée. L'affaire, assez extraordinaire, mérite d'être contée, tant elle est peu

20. Jacques Berlioz, *L'Histoire*, n° 180, *op. cit.*

connue en dehors du cercle des historiens spécialisés.

Il faut savoir que, jusqu'au XII^e siècle, le savoir médical se ramène à celui d'un des grands médecins de l'Antiquité : Galien. Né à Pergame vers 131 de notre ère, Claudius Galenus (Klaudios Galenos en grec) est considéré avec Hippocrate, comme le principal savant en matière médicale. Abondamment traduit, et même en arabe, il est déiste et non chrétien, mais c'est son enseignement que suit l'Église. Quinze siècles durant, les médecins mais aussi les théologiens fonderont leurs réflexions sur les travaux de Galien, au point qu'on pourra dire : « S'opposer à ses théories, c'est s'opposer à l'Église²¹. » Or Galien – tout comme Hippocrate – est en désaccord formel avec Aristote sur un point précis lourd de conséquences.

Dans son ouvrage majeur (*De Semine*, Livre II, chap. I et IV), il explique que la procréation exige la rencontre de deux semences, celle de l'homme et celle de la femme. Or, pense-t-il, pour que la femme émette sa semence, il faut qu'elle éprouve une « délectation vénérienne complète » et qu'elle atteigne à la *voluptas plena mulieris* (orgasme féminin). Un acte sexuel accompli au seul « bénéfice » du mari ne peut pas, selon Galien, aboutir à la procréation ; il sera nécessairement stérile. Ce point de vue, adopté par les théologiens, est contraire à celui d'Aristote, qui estime, dans son *Traité de génération des animaux*, que la procréation est liée au phénomène des menstrues et n'a aucun rapport avec le plaisir.

La préférence donnée, jusqu'à la Renaissance – et même après –, aux thèses de Galien implique pour l'Église qu'elle se fasse l'avocate de l'orgasme féminin. En effet, la théologie reconnaît la légitimité de l'acte sexuel quand il est orienté vers la procréation, et seule

21. Je me fonde ici sur la notice consacrée à Galien par l'*Encyclopaedia universalis*.

LA VÉRITABLE INVENTION DU PURITANISME

ment dans ce cas. Or, en toute rigueur théologique, un mari maladroit qui néglige le plaisir de son épouse agit contre la procréation. Il est donc en faute.

On aurait tort de croire que cette question est anecdotique. Jean-Louis Flandrin rapporte que de nombreux débats ont mobilisé des théologiens à ce sujet, et aussi sur une question annexe : l'épouse en retard pouvait-elle s'exciter manuellement pour « rattraper » son conjoint. Sur dix-sept théologiens ayant examiné la question et recensés par Flandrin, quatorze le lui permettent et trois seulement le lui défendent. « Dans une société qui subordonnait en toutes choses la femme à l'homme, écrit Flandrin, les théologiens ont constamment proclamé que l'épouse avait sur le corps de son mari un droit égal à celui de son mari sur le sien²². » La plupart d'entre eux trouvaient même légitime que le plus rapide des deux époux excitât le plus lent par des baisers et des caresses. Compte tenu de la « pudeur naturelle des femmes », ils font même obligation à l'époux de comprendre les sollicitations amoureuses de son épouse à demi-mot.

A l'appui de leur thèse, les théologiens ne se réfèrent pas seulement à la médecine de Galien, ils citent saint Paul lui-même. Dans la première Épître aux Corinthiens, déjà mentionnée, mais dont le rappel s'impose, il est dit en effet : « Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit et que la femme agisse de même avec son mari. La femme n'a pas d'autorité sur son propre corps, mais c'est le mari ; et pareillement, le mari n'a pas d'autorité sur son propre corps, mais c'est la femme. » On doit d'ailleurs ajouter, comme le fait Peter Brown, que cette idée d'une sexualité

22. Jean-Louis Flandrin, *Un temps pour embrasser*, op. cit. Sur cette question, J.-L. Flandrin s'appuie sur un mémoire dactylographié de quatre-vingt-huit pages : *Les Théories de la génération et leur influence sur la morale sexuelle des XVI^e et XVIII^e siècles*, de A.-C. Ducasse-Kliszowski (université de Paris VIII, juin 1972).

« eugénique », voyant dans le plaisir de la femme un gage de procréation réussie, était déjà présente dans les sources juives. Mais en contrepartie, « la notion de sexualité eugénique soumettait l'homme et la femme à des codes qui prolongeaient au lit la bienséance publique ²³ ».

Quoi qu'il en soit, il n'est pas abusif d'affirmer l'existence, contre l'opinion commune, *d'une véritable érotique chrétienne médiévale*. Paradoxalement, ce sont les auteurs laïcs ou païens qui se montrent le moins généreux à l'égard du plaisir féminin. Certains d'entre eux jugent qu'au contraire l'excès de plaisir (les amours « trop ardentes ») peut nuire à la procréation. « Il apparaît, écrit Flandrin, que l'antinomie plaisir/procréation s'impose largement *hors des milieux ecclésiastiques* [c'est moi qui souligne]. » Cette attention accordée, au nom de la théologie, au plaisir *nécessaire* de la femme en vue d'une procréation réussie survivra pendant des siècles dans la mémoire collective. L'historien Alain Corbin souligne qu'il n'était pas rare de trouver encore, à la fin du XIX^e siècle, des témoignages de femmes « qui s'efforcent encore de ne pas jouir afin d'éviter tout risque de conception. Nombreuses seront les épouses éberluées à l'annonce d'une grossesse que n'aura précédée aucune expérience voluptueuse ²⁴ ».

Cette « érotique chrétienne » du Moyen Age contraste en tout cas avec l'extraordinaire *égoïsme* qui prévaudra durant le XIX^e siècle pudibond et bourgeois, après que furent découverts les mécanismes de l'ovulation par Pouchet et Négrier (sous la monarchie de Juillet) et l'absence de rapport direct entre orgasme et procréation. Certains médecins, comme Moreau de La Sarthe, obsédés de puri-

23. Peter Brown, *Le Renoncement à la chair*, op. cit.

24. Alain Corbin, « La petite Bible des jeunes époux », in *Amour et Sexualité en Occident*, op. cit.

LA VÉRITABLE INVENTION DU PURITANISME

tanisme, en viendront à affirmer qu'une femme frigide conçoit plus aisément qu'une femme sexuellement comblée, car « elle retient mieux la semence ». « Les hommes, ajoute Corbin, peuvent donc, en toute quiétude, oublier les réactions de leur partenaire. Période négative, pour la femme, durant laquelle la nécessité du plaisir lui est officiellement déniée. Il se passera bien des décennies avant que la majorité des médecins n'enjoignent à nouveau aux époux de faire jouir leurs partenaires. Il faudra pour cela attendre l'après-guerre et l'essor de la nouvelle sexologie²⁵. »

On surprendrait assurément certaines militantes féministes contemporaines, disciples de Simone de Beauvoir, en leur démontrant que, revendiquant leur « droit au plaisir », elles retrouvent sans le savoir une très ancienne préoccupation théologique accordée à l'enseignement de saint Paul. Il est vrai qu'elles le feront alors – différence capitale – en dissociant radicalement le souci du plaisir de celui de la procréation...

Le retour de l'idée de nature

Le libéralisme relatif du Moyen Age en matière sexuelle s'affirme davantage encore, nous l'avons dit, à partir du XII^e siècle. Cette évolution, qui implique la théologie dans son ensemble – et notamment Thomas d'Aquin –, est inséparable de ce qu'on pourrait appeler la redécouverte par l'Église et par la chrétienté de l'idée de nature. Plusieurs facteurs concourent à cette évolution. L'influence de l'islam, qui réintroduit la pensée grecque en Occident et contribue à fonder l'amour courtois, n'y est

25. *Ibid.*